

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CHEVALLIER Martine, Maire.

Etaient présents : COUILLEROT Denis / JANNIN Pierre / NICOLAS Nathalie / VOISIN Anne Marie / COTTIN Eric / RIVOIRE Yves, / PRUDENT Raymond/ DALLOZ Marie Claude / VOISIN Anne Marie/ BOULET Françoise

EXCUSES : ESTIGNARD Isabelle donne pouvoir à Denis COUILLEROT
GUILLEMIN Daniel donne pouvoir à Jean GUITAUD

ORDRE DU JOUR :

- . CANTINE
- . AFFECTATION DES RESULTATS
- . VOTE DES TAUX DES 4 TAXES LOCALES
- . BUDGET PRIMITIF: commune assainissement-ccas
- . AVANCEMENT DES TRAVAUX COMMUNAUX
- . VOIRIE/FOSSES
- . *QUESTIONS DIVERSES*

ENTEND le compte rendu de la précédente réunion qui avait eu lieu le 22 février 2011

CANTINE :

Lors du précédent conseil, le conseil municipal avait décidé de convier les trésoriers de la cantine (le président étant invité de droit) pour expliquer au conseil du 12 avril 2011 le tableau dépenses – recettes qui lui avait remis. Mme Le Maire a invité Monsieur GAUTHIER Philippe Président, Mmes Valérie RAISON et Florence GAY, trésoriers, a prendre place autour de la table. Le président a présenté le tableau en évoquant qu'il est difficile de faire un budget prévisionnel comme cela lui avait été demandé précédemment par courrier.

Au 31 août 2010, les comptes de la cantine étaient positifs.

Un solde négatif d'environ 7 000.00 e apparaîtrait au 31 août 2011.

Le conseil a pu noter que le budget prévisionnel est incomplet car, il manque dans les chiffres, la recette de la manifestation (couscous) effectuée. Manque également un approximatif (appelé prévision) concernant les manifestations brioches, grenouilles.

Le président explique que les communes devraient aider afin que la cantine puisse payer ses factures en septembre, que les repas établis par les cantinières sont corrects, que des achats peuvent intervenir, qu'un nouveau procédé d'achats a été mis en place pour une année et se fait par internet.

Le principe : commander le nombre exact de repas journalier ; Livraison en intégralité des repas et façonnés à la cantine

Mme Le Maire informe avoir demandé conseil auprès de Monsieur le Sous Préfet et de Monsieur PRIN, Trésor Public et, lit les courriers des 2 personnes :

Les communes ont un droit de regard avec une étude de budget prévisionnel N-1
Compétences SIVOS

La première demande financière du président en septembre 2009 était de 1 000.00 e pour palier à la subvention de 1 000.00 e non allouée par le département.

Mme Le Maire demande où est le dossier FDAVAL mis en place par Michel Coulon qui leur octroyait une enveloppe de 1 000.00 e (en compensation de la subvention CG). Ce dernier ayant avisé favorablement la demande.

Le président déclare que le CG lui a écrit à 2 reprises pour l'obtention de documents.

Le président souhaiterait une réponse rapidement de la part du conseil ou du SIVOS.

Mme Le Maire et son conseil informent qu'en l'état actuel, une décision ne peut intervenir ; Qu'un budget prévisionnel est de nouveau demandé ; Que lors de la réunion SIVOS le 14 avril, Mme Le Maire évoquera le dossier de la cantine.

AFFECTATION DES RESULTATS

Le conseil municipal approuve les propositions d'affectation des résultats 2010 telles que détaillées dans les tableaux présentés

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Madame le Maire rappelle les taux actuels et indique que pour 2011, le produit fiscal attendu serait de 197675 euros

Madame le Maire demande si le conseil municipal souhaiterait augmenter les taux des 4 taxes locales.

Après vote :

7 pour l'augmentation des taxes – 5 contre l'augmentation – 1 abstention

Décide d'augmenter uniquement la taxe d'habitation de 2.5% ce qui amènerait le produit fiscal à 199821euros

Mme Le Maire explique le calcul des taxes suite à la réforme de la taxe professionnelle :

Désormais,

la taxe d'habitation : Taux de la commune + du département

CFE : Cotisation Foncière des Entreprises) : ex Taxe Professionnelle.

Elle explique également le CVAE : participation (pot commun) produite pour les communes isolées et qui ne bénéficiaient pas de Taxe Professionnelle.

Le taux des taxes sera donc :

taxe d'habitation 14.57 %

taxe foncière bâti : 14.37 %

taxe foncière non bâti : 34.97 %

CFE : 18.95 %

BUDGET PRIMITIF 2011

Madame le Maire présente les propositions des différents budgets .Fixe le montant des subventions allouées aux associations. Propose de verser 1 000.00 e (mille euros) au budget du CCAS (panier garni aux personnes âgées en fin d'année). Le conseil accepte.

• **Budget Principal**

-	Section de fonctionnement :	Dépenses =	452 873.00 €
-		Recettes =	452 919.00 €
-	Section d'investissement :	Dépenses et recettes =	274 125.00 €

• **Budget Assainissement**

-	Section de fonctionnement :	dépenses =	18 728.00
-		recettes =	37 339.00 €.
-	Section d'investissement :	dépenses =	36 925..00 €
		Recettes =	37 531.00 €.

• **Budget CCAS** : Section de fonctionnement : dépenses et recettes = 1501.00 €.

Section d'investissement : dépenses et recettes = 0 €

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

AVANCEMENT DES TRAVAUX :

Le 11 avril 2011, la commission des bâtiments s'est réunie (étude les différents devis, expose la continuité des projets.....)

Mr CHERARA va débiter les travaux de rénovation du marché couvert (sablage, ponçage de la charpente, piliers....)

Accepte le devis de l'entreprise Menuiseries Aluminium Louhannaise pour la réfection des portes de la salle des fêtes.

Etudie les différents devis de réfection des toilettes et de la cuisine et, demande des compléments de devis ; Mme Le Maire désigne Daniel Guillemin pour continuer auprès des artisans.

Pour le projet de rénovation de 2 salles de mairie à l'étage, il est demandé à Monsieur JANNIN deux devis séparés soit 1 par salle.

Concernant le dossier Accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite : Monsieur GAUTHIER Frédéric continue l'étude ; l'emplacement de la cabine téléphonique devant la mairie pose problème. Mme Le Maire informe avoir écrit à France Télécom a ce sujet et, indique renouveler la demande.

VOIRIE : en attente des devis de la DDT ; plusieurs chemins sont à refaire. Ils ont été énoncé lors de ce conseil. La décision interviendra selon les devis et la participation financière remise.

FOSES : Accepte les devis de Mrs OUDARD JOUVENCEAU : les travaux débiteront dès que possible.

QUESTIONS DIVERSES :

Prend une délibération qui sera envoyée au cadastre afin que la parcelle ZC 17 rue des charmilles à la Chaigne soit en voie communale.

Suite à l'accident du 19 février, un courrier a été adressé à la DRI pour la pose de barrière de sécurité ; La réponse est négative car le virage est signalé, la limitation de vitesse à 50 km/h, un îlot central est en place mais, informe que des panneaux signalétiques (fléchage) seront installés.

Suite à une demande de Mme et Mr HENRIOT Nicolas pour la rénovation de l'accès à sa cour, la DRI ne voit aucune objection. Il est demandé à Raymond Prudent de se rendre auprès de la famille Henriot et, rendre compte du conseil.

Vu la demande de permis de construire déposée par EURL PROGIM aux Morets (Rue du 19 mars 1962), une réunion est prévue à MACON avec la DDT pour ce projet de lotissement. Suite à la visite de Monsieur JANNIN, sapeur pompiers à Louhans, il sera nécessaire d'ajouter une borne à incendie.

Mme Le Maire informe s'être rendue à DDT de Louhans pour entreprendre des démarches du terrain cédé par décision de justice au fond de la rue des pommiers. L'idée de jouxter le terrain de Monsieur Guérin n'est pas retenue. DDT préconise l'établissement d'une demande de CU. Le conseil accepte.

Entend le rapport du Sivom du louhannais sur les déchetteries.

Accepte le devis du garage GUYOT pour l'achat d'une débroussailleuse.

Accepte le devis de l'ONF pour le reboisement de la parcelle 20 d'un montant de 2200 € H.T.

N'est pas accepté l'idée d'achat du Bois Brûlé se situant aux Barrats.

Demande un certificat d'urbanisme pour le terrain rue des pommiers

Mme le Maire donne connaissance du compte rendu du conseil d'école : Quelques petits travaux à réaliser à l'école. L'ordre a été donné à l'employé communal.

Demande à ERDF l'enlèvement du poteau rue des pommiers car France télécom est intervenu pour l'enlèvement du fil.

Suite à une demande des riverains de la route de Franche Comté pour le dénivèlement de la route par rapport aux entrées des maisons, la DRI informe que les riverains ont le devoir et l'obligation d'entretenir l'accès à leur maison

Prend connaissance d'un courrier émanant de DRI adressé Monsieur SYZ pour l'entretien de sa haie le long de la départementale. DRI informe élaguer sous délais non respectés

L'ordinateur et de l'imprimante de la bibliothèque sont en service. Etude pour la mise en service d'internet. Demande faite auprès de Denis Couillerot pour se saisir de ce dossier. Il est demandé aux bénévoles d'établir un pointage d'interventions (trafic) dans la bibliothèque.

Remerciements à Madame CAIRE pour le don à la bibliothèque

Est informé de la naissance de Léa, second enfant de Mme et Mr Fabrice LACROIX, agent d'entretien dans la commune

Meilleurs vœux de bonheur au bb et félicitations à ses parents

Est informé de la signature de l'acte de vente du Terrain de Madame CHATOT épouse PERRARD

Prend connaissance d'un courrier de l'USLB pour la réfection de la main courante du stade. Il est demandé à la présidence du club des bleuets de d'entreprendre un dossier (demande de devis.....etc....)

Mme Le Maire remet un courrier de Denis Gauthier à chaque conseiller ainsi que la réponse qui fût apportée à cette missive.

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'une convention avait été signée avec la société SAUR à Chalon sur Saône pour une visite annuelle d'entretien du matériel de protection contre l'incendie.

Cette convention se termine le 23 mai 2011 ; il est nécessaire de renouveler pour une durée de 6 ans la convention avec la SAUR de Chalon sur Saône pour un montant hors taxe par appareil en service de 37.72 euros. Proposition acceptée.

Est informé de la mise en service d'une borne incendie vers le château

Suite à l'intervention du passage de la caméra pour les tranches 3 et 4 d'assainissement, l'installation est conforme. Le dossier est remis pour lecture à Jean Guitaud.

Concernant l'habitation Vallet, Rue des puisatiers, Mme Le Maire informe avoir écrit à plusieurs reprises dont en recommandé pour savoir si les travaux d'amélioration d'assainissement attendus avaient été entrepris.

Accepte de louer l'appartement de la cure à Mr DESBOIS et à Mademoiselle MOUTERRAT

Accepte la demande de Mr BETANCOURT pour la vente de légumes BIO, plants pour jardinage.... sur la place le vendredi après midi

Accepte l'idée de Madame Annick DELTINGER pour la mise en place d'un atelier couture broderie, tricot etc..... Une salle de mairie sera prêtée à cet effet.

Informe des Comptes rendus de la Vallière, du SIVU et de la Seillette .

Décide que le projet souterrain non décidé (nuisance visuelle des fils) du lotissement des Morets est abandonné. Egalement mis en attente le projet non décidé d'un éclairage supplémentaire le long de la Route de Fontainebrux
Le tunnel des Amis Saillanardais n'est pas à vendre

Concernant le projet d'escalier extérieur la maison médicale, Daniel Guillemain s'est rendu à la commission de sécurité en sous-préfecture.

Est informé que la mairie sera fermée du 21 avril au 28 avril 2011 pour congés de Chantal Coulon, secrétaire. En cas d'urgence : Prendre attache auprès du Maire ou les adjoints.

Est informé que la secrétaire sera en congés le samedi 16 avril et, qu'un remplacement s'effectuera.